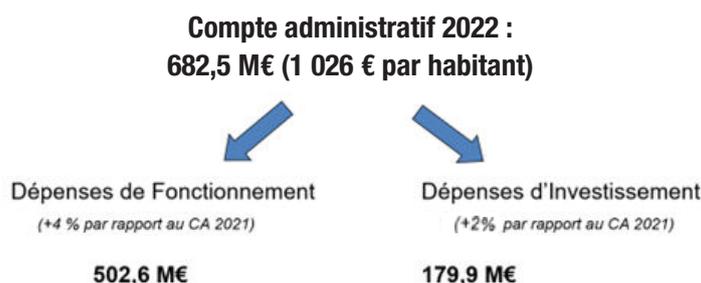


COMPTE ADMINISTRATIF 2022

UNE SITUATION FINANCIÈRE SAINNE DANS UN CONTEXTE DE CRISE

Réunis en session le lundi 15 mai 2023, les Conseillers départementaux ont approuvé le compte administratif 2022. Malgré un contexte instable, marqué par la crise en Ukraine et les premiers effets de l'inflation, le compte administratif témoigne d'une gestion financière saine. En 2022, le Département de l'Ain a continué, comme il s'y était engagé, à dérouler son plan de mandat pour agir au plus près des besoins de la population et des territoires de l'Ain tout en préservant ses grands équilibres financiers.



Poursuite des investissements et accompagnement territorial

Avec une évolution des dépenses de fonctionnement contenue à 4% (pour une inflation nationale de 5,2%), financées par des recettes encore dynamiques à +5,8%, l'exercice 2022 se caractérise par un haut niveau d'investissement (hors dette) à 142 M€ (+2,4% par rapport à 2021), conformément à la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI).

Amélioration de la capacité d'autofinancement et désendettement

En fin d'année 2022, la situation financière saine du Département, bien que fortement dépendante de l'évolution du marché de l'immobilier et de la conjoncture économique, s'améliore encore avec une capacité d'autofinancement qui progresse de plus de 10% par rapport à 2021 et un encours de dette qui diminue pour la 4^e année consécutive.

Autres éléments marquants de 2022

- Mesures salariales : +3,5 M€ (hausse du point d'indice, Ségur, revalorisations catégorielles).
- Dépenses de solidarité +12 M€ (dont +4 M€ AIS, +4,3 M€ Ségur...)
- Effet de l'inflation sur le budget départemental : + 2 M€ en fonctionnement (carburant, fluides des collèges, alimentation des collèges), + 3M€ en investissement (révisions des prix sur les enrobés et bitumes pour les travaux routiers).
- Des dépenses réelles de fonctionnement maîtrisées : +4% (< inflation à 5,2 %). L'Ain est le Département qui a le plus faible ratio de dépenses de fonctionnement par habitant en France (2021)
- Un investissement fort et croissant au service des Aindinois : 141,7 M€. Il s'agit du plus haut niveau depuis fin 2009 (plan de relance post crise de 2008)

- Une capacité de désendettement historiquement basse : 2,53 ans (8,16 années fin 2014)
- De très bons taux d'exécution :
En fonctionnement : dépenses réelles : 97 % / recettes réelles : 110,5 %
En investissement : dépenses réelles : 90,7 % / recettes réelles : 77,4 %



« Malgré le contexte de crise, le Département s'appuie sur des finances saines et maîtrisées. Le compte administratif 2022 témoigne de la qualité du service rendu aux Aindinois et de notre volonté d'investir pour l'Ain. La politique volontariste de travaux que nous menons, notamment dans nos collèges et sur nos routes, s'est traduite en 2022 par un niveau d'investissement record excédant les 140M€. Nous avons des taux d'exécution qui sont, eux aussi, remarquables, dépassant les 90%, alors que la conjoncture empêche d'autres collectivités de réaliser les projets qu'elles voudraient porter. Le Département assure donc un rôle de locomotive qui est fondamental pour notre économie locale ».

Jean DEGUERRY, Président du Département de l'Ain



« L'année 2022 a été une année de moindre recours à l'emprunt pour le financement de nos investissements, ce qui a permis au Département de poursuivre sa dynamique de désendettement pour la quatrième année consécutive. En fin d'exercice, nous avons dégagé un excédent de 114 M€, ce qui nous permettra de faire face à un éventuel retournement de conjoncture à compter de 2023 et de limiter le recours à l'emprunt pour financer une Programmation Pluriannuelle d'Investissement en forte croissance sur les années à venir. »

Pierre LURIN, Vice-Président du Département de l'Ain délégué aux finances, aux bâtiments et aux moyens généraux

Zoom sur la DM1

La première décision modificative de l'année (DM1) a été adoptée. Elle vise essentiellement à reprendre les résultats excédentaires du compte administratif et à ajuster certaines dépenses et recettes, tant en investissement qu'en fonctionnement, pour tenir compte des informations non connues au moment du vote du Budget Primitif, ainsi que du contexte économique très incertain, notamment l'inflation qui devrait peser plus qu'en 2022.

- Au vu de l'amélioration de l'autofinancement disponible pour financer les investissements : suppression de la prévision d'emprunt du BP 2023 de 48,15 M€.
- Compte tenu du contexte d'incertitudes actuel, affectation de l'excédent de la manière suivante :
 - Mise en réserve des droits de mutation à titre onéreux (27 M€) pour faire face à d'éventuels aléas de conjoncture ou pour financer la politique ambitieuse d'investissement de la collectivité et limiter le recours à l'emprunt en cas de retournement de conjoncture.
 - Affectation de crédits sur les dépenses imprévues de fonctionnement (20,2 M€).
- Charges de personnel : + 0,5 M€ pour tenir compte de l'augmentation du SMIC à +2,19% au 1er mai 2023, suite à l'annonce de la Première Ministre.

CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain • Céline Moyne-Bressand
tél. 04 74 32 33 44 / 07 85 57 56 38 • celine.moyne-bressand@ain.fr



www.ain.fr